

Municipales 2020 :

Nos 25 propositions pour faire de Grasse une ville 100 % cyclable !

1 - Adopter un plan vélo ambitieux, financé, et concerté dès le début du mandat.....	2
2 - Développer un réseau cyclable cohérent	3
3 - Construire une ville agréable à vivre pour tous	4
4 - Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo	6
5 - Promouvoir une culture vélo à Grasse	8
Annexe 1 : Carte des aménagements cyclables souhaités.....	10
Annexe 2 : Pacte pour le vélo à Grasse	12

Le vélo : une demande forte des habitants !

Que ce soit pour aller au travail, à la gare le matin, faire ses courses en centre-ville ou se promener le week-end avec ses enfants, pouvoir faire du vélo en sécurité est une demande forte des habitants de votre commune. Si le vélo ne représente aujourd'hui que 2% des déplacements, la demande est immense ! **Le vélo est le mode de transport qui a le plus progressé en France depuis 2001.**

En atteste également l'augmentation des ventes de VAE (Vélo à Assistance Électrique) en 2018 : + 21% par rapport à 2017 et un total de 340000 VAE vendus.

Le nombre de répondants au Baromètre des villes cyclables, grande enquête menée en 2019 par la Fédération des usagers de la bicyclette, est lui aussi révélateur : 114 personnes ont répondu dans notre ville. (+111% par rapport à l'enquête précédente en 2017)

Le principal frein au développement du vélo est aujourd'hui le sentiment d'insécurité des pratiquants. Les gens ne se sentent pas en sécurité à vélo, un frein majeur à la pratique pour 41% des répondants.

« Les pistes cyclables devraient être plus développées. Par rapport au réseau routier l'entretien est nul en coût et temps. Cela motiverait plus de gens et ils seraient en meilleur santé.

Moins de bouchons, moins de pollution, des accidents moins graves, ... Le vélo n'a que des avantages. Vélo musculaire ou électrique, la pollution engendrée est bien inférieure à n'importe quel véhicule routier hybride ou électrique. Il faut une vraie volonté écologique pour cela ! Courage.»¹

Il est temps de répondre à la demande des habitants et de leur offrir les conditions nécessaires à une pratique du vélo en toute sécurité.

Nous vous proposons ici cinq leviers sur lesquels vous pouvez agir pour rendre votre

¹ Toutes les citations sont extraites de l'enquête le « Baromètre des villes cyclables 2019 » pour la ville de Grasse.

commune cyclable et accueillante pour les piétons et les cyclistes et répondre à cette demande des habitants.

1 - Adopter un plan vélo ambitieux, financé, et concerté dès le début du mandat

Adopter un plan vélo ambitieux, financé, et concerté dès le début du mandat est le fondement d'une politique cyclable cohérente et d'un affichage politique fort pour l'ensemble du mandat. L'objectif d'un plan vélo est de définir un réseau cyclable communal et les mesures de soutien au développement des déplacements à vélo (stationnement, services aux cyclistes, etc...) et d'y associer des moyens dédiés.

*« Il faut poursuivre les efforts et considérer davantage le vélo comme moyen de déplacement dans cette région saturée par les automobiles.
Chiche, on y va ? »*

Un plan vélo doit viser en priorité la mise en place d'un réseau cyclable local, qui permet de rallier les différents pôles d'attractivité et de transport de la commune de manière rapide, sécurisée et confortable. Ce réseau doit être cohérent et sans interruptions. Afin de répondre aux attentes des habitants, il est important de concerter ce plan vélo pour prendre en compte l'ensemble des usages.

- **Proposition n°1** : Appliquer la loi Laure à chaque réfection d'aménagement routier
- **Proposition n°2** : Adopter un plan vélo financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal.

Exemple : la communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines est dotée d'un schéma directeur cyclable depuis 2009. "*Son utilisation **ne concerne pas que les loisirs. Ce plan se veut utilitaire. C'est pour cette raison que des pictogrammes des principaux équipements (collèges, gymnases, mairies...) y figurent***", précise Yann Maublanc de la direction transports et déplacements.

Afin de répondre aux attentes des habitants et des usagers du vélo, il est essentiel de dialoguer régulièrement, et **surtout en amont des projets** avec les organismes publics experts (ex : CEREMA, ADEME, CSTB...) et les représentants des citoyens ayant choisi le vélo pour certains de leurs déplacements (FUB et association Choisir le vélo).

« Le plan de circulation à vélo n'est pas pensé par de vrais cyclistes. »

Cette concertation permettra de mieux adapter les projets aux besoins des habitants et des cyclistes et **s'assurer de la cohérence des choix techniques au regard des pratiques.**

- **Proposition n°3** : Mettre en place un comité vélo régulier et rendre compte des actions menées dans le journal de la ville et lors des Conseils de Quartier.

Exemple : grâce à un premier plan vélo adopté en 2009, puis un deuxième en 2016, la ville de Sceaux (92) a été classée première au baromètre des villes cyclables de la FUB en 2017! « *Ce plan vise à renforcer la mixité d'usage des espaces publics et à dynamiser la pratique cycliste à Sceaux, explique Patrice Pattée, adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et à la mobilité. Il se traduit par un programme annuel de travaux et d'actions pour poursuivre l'amélioration du confort des cyclistes à Sceaux.* »

Par comparaison, Grasse s'est classée 56ème sur 60 dans sa catégorie (50 000 à 100 000 habitants)

2 - Développer un réseau cyclable cohérent

Lorsque la circulation automobile est dense et rapide (50 km/h), les usagers du vélo ont besoin de se sentir en sécurité. C'est la condition pour permettre au plus grand nombre et non à une petite minorité de faire du vélo son moyen de déplacement. Un carrefour, un pont sans aménagement cyclable peuvent suffire à dissuader les habitants d'utiliser le vélo comme mode de déplacement. **Une succession d'aménagements déconnectés les uns des autres restera souvent inutilisés** à l'image d'une route qui serait constamment interrompue par des passages non carrossables. La continuité du réseau est un critère de sécurité majeur et la condition pour permettre le développement du vélo.

« Très peu d'itinéraires existants »

« Pistes cyclables trop rares et trop fragmentées »

- **Proposition n°4** : créer des pistes cyclables larges, **continues** et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des voitures **et des piétons** sur les axes à forte circulation suivants : Avenue Georges Pompidou, Boulevard Victor Hugo Avenue Victoria – Pierre Zeller (D2085), Route Napoléon, Avenue Frederic Mistral, Route de Draguignan, Route de la Marigarde, Route de Cannes, Boulevard Emmanuel Rouquier, D9 (entre le rond point des Quatre Chemins et le stade Perdigon), Route de Pégomas
- **Proposition n°5** : Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité – Gare de Grasse, écoles, collèges, lycées généraux, professionnels et technologiques, commerces de centre-ville de Grasse,

équipements municipaux culturels et sportifs, les services administratifs (la Poste, mairie, ...)

« En fait, l'amélioration a été la création d'un début de piste cyclable entre Le Plan et le rond-point du Golfe de Saint Donat mais elle n'est pas sécurisée, de taille inégale et s'arrête au rond-point. Du rond-point à Mouans Sartoux, c'est un itinéraire dangereux, les voitures nous frôlent, il faut être très courageux... »

- **Proposition n°6** : créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines (Mouans-Sartoux, Chateauneuf-Grasse, Peymeinade, Pégomas)

3 - Construire une ville agréable à vivre pour tous

Les habitants de Grasse souffrent aujourd'hui des nuisances de la circulation automobile : bruit, pollution, congestion, insécurité routière... Ce trafic - largement constitué de véhicules en transit ne faisant que traverser notre ville - contribue à dégrader fortement la qualité de vie des habitants. Favoriser le vélo c'est aussi construire une ville où les nouvelles générations ne sont pas condamnées à être asthmatiques, où les parents n'ont pas peur de laisser leurs enfants jouer seul dans la rue, où les habitants les plus fragiles sont davantage en sécurité et où le commerce de proximité se développe à nouveau.

- **Une ville pour ses habitants et non pour le trafic automobile**

Les quartiers résidentiels souffrent aujourd'hui des nuisances liées au trafic de transit. Le développement des applications GPS comme Waze a transformé des rues calmes en itinéraires malins pour automobilistes pressés. Rediriger ce trafic de transit vers les grands axes est aujourd'hui la condition pour un calme retrouvé pour les quartiers résidentiels et pour la pratique du vélo dans ces quartiers apaisés.

Réduire la place des voitures et des deux-roues motorisés permet à moyen terme de fluidifier la circulation, de réduire les embouteillages et donc les nuisances qu'ils produisent en limitant l'usage de la voiture aux déplacements et aux personnes pour lesquelles la voiture est nécessaire (personnes handicapées ou ayant des difficultés à marcher, déplacement de marchandises lourdes...)

« J'utilise le vélo à Grasse pour aller travailler car je me rends dans les communes voisines qui ont mis en place des pistes cyclables, mais dans Grasse je suis obligée de rouler au milieu des voitures. »

- **Proposition n°7** : Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

- **Proposition n°8** : Généraliser la vitesse de circulation à 30km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité dans tout l'hypercentre.
- **Proposition n°9** : Créer des zones à très faible circulation comme par exemple les routes à proximités des établissements scolaires, dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Exemple : Mouans-Sartoux est une ville entièrement à 30km/h et les résultats sont très positifs. A Fontainebleau avec la même politique : "On a vu un apaisement de la circulation. Surtout, nous constatons une évolution des mentalités par rapport aux vélos. Dans les zones 30 aménagées à sens unique pour les véhicules et à voie cyclable en contresens, plus personne ne crie quand j'arrive à contresens !" Virginie Perrachon (LR), adjointe au maire en charge des déplacements.

- **Encourager les moyens de déplacement alternatifs à la voiture**

Une ville accueillante est une ville où la voiture ne monopolise pas l'espace public, c'est une ville où il est facile et agréable de se déplacer à pied, en roller, en trottinette ou à vélo. Encourager la marche et le vélo, c'est aussi favoriser les petits commerces et l'animation du centre-ville.

« Permettre aux vélos de faire du sens interdit dans certaines rues à sens unique faciliterait la vie du cycliste. »

- **Proposition n°10** : Généraliser les double-sens cyclables et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
- **Proposition n°11** : Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.
- **Proposition n°12** : Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

4 - Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

- **Multiplier le stationnement vélo**

Le vol est aujourd'hui l'un des principaux obstacles à la pratique du vélo. Pour y remédier, notre commune doit proposer aux cyclistes du stationnement de qualité. Cette offre doit viser en premier lieu les grands pôles d'activité et de transport. Cela favorise l'intermodalité entre le vélo et les transports en commun, mais aussi l'attractivité de ces pôles où se concentrent habitants et activités économiques. Associer vélo et commerces de proximité, notamment en centre-ville, est une bonne idée pour l'économie locale ! Les cyclistes sont des clients plus réguliers, et finalement dépensent plus que les automobilistes. Le stationnement aux abords de ces commerces permet de favoriser cette dynamique.

Pour plus d'information, l'association Choisir Le Vélo a publié un guide du stationnement vélo à destination des décideurs et aménageurs : <http://www.choisirlevelo.org/parkings-velo-espace-public/>

« Très peu de stationnement, je suis obligée de me garer sur les emplacements motos. »

- **Proposition n°13** : Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare de Grasse
- **Proposition n°14** : Planter des arceaux vélos dans toute la commune et de manière régulière pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces et autres lieux recevant du public.
- **Proposition n°15** : Installer des véloboîtes fermées dans l'espace public pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.
- **Proposition n°16** : Créer des locaux vélos/trottinettes dans les établissements scolaires et les équipements publics sportifs et culturels.
- **Proposition n°17** : Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.
- **Proposition n°18** : Installer des arceaux vélos en lieu et place des stationnements voiture juste avant et juste après les passages piétons, afin par ailleurs d'améliorer la sécurité des piétons traversant à ces endroits.

- **Soutenir l'achat de vélo**

Même si acheter et entretenir un vélo se révèle bien moins cher qu'une voiture, le prix d'un vélo peut être dissuasif pour certaines familles avec des revenus modestes. Soutenir l'achat de vélo grâce à des aides spécifiques est une mesure simple et efficace que la commune peut mettre en place. Ce soutien peut prendre la forme d'une aide à l'achat (potentiellement sous conditions de ressources) comme c'est le cas aujourd'hui pour le vélo à assistance électrique (VAE) dans de nombreuses communes.

« Aucune aide à l'achat de VAE par la commune, du coup aucune aide de l'état. »

- **Proposition n°19** : Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur)

« Depuis 2017, la ville propose de louer des vélos électriques à des prix très raisonnables. »

« Grasse a investi dans un service de location de VAE. C'est super. »

- **Proposition n°20** : Poursuivre l'implantation de services de location courte et longue durée et proposer des aides à la location (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Exemple : Les villes de Biot, Mougins, Cannes et Nice ont mis en place une aide à l'achat de vélo à assistance électrique. Plus de 200 personnes ont bénéficié de cette aide à Mougins.

- **Soutenir les services vélo comme les vélo-écoles et les ateliers**

Favoriser le vélo c'est aussi permettre le développement de biens et services qui y sont liés, et surtout des entreprises qui les assurent (réparation, vente, conseils, location...). Augmenter les déplacements à vélo c'est créer des emplois non délocalisables, et dynamiser l'économie locale.

- **Proposition n°21** : Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations
- **Proposition n°22** : Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité au vélo dans notre commune, et lui donner les moyens de fonctionner.

5 - Promouvoir une culture vélo à Grasse

Faire du vélo une évidence dans les déplacements quotidiens implique de travailler sur un changement de culture dès le plus jeune âge, mais également au sein des services municipaux qui ont un rôle d'exemplarité.

« Et ne parlons pas du 1,5 mètre à respecter entre le cycliste et le véhicule hors agglomération, rares sont les automobilistes qui le respectent. Il faudrait faire des campagnes de publicité pour le respect des cyclistes. »

• Apprentissage systématique du vélo à l'école primaire

Le manque d'activité physique chez les jeunes (et moins jeunes), est un problème majeur, puisque 17% des enfants sont en surpoids. Favoriser le vélo, et notamment son apprentissage à l'école et dans les centres de loisirs, permet d'encourager une pratique physique régulière et participe à l'épanouissement et à une meilleure autonomie des jeunes. Le gouvernement a décidé dans son plan vélo de généraliser le « savoir rouler » à l'école : tout enfant entrant en 6^e doit être capable de rouler à vélo. Grasse peut accompagner cette mesure !

- **Proposition n°23** : Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos ou draisienne pour l'apprentissage à l'école.
- **Proposition n°24** : Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à tous pour permettre l'apprentissage du vélo, par exemple dans les aires de jeux.

Exemple : la ville de Meudon, pionnière en la matière a mis en place un circuit d'apprentissage vélo. Accessible sans conditions et gratuitement en journée, il permet à toutes et tous, dès 2 ans, de s'initier à la maniabilité sans voitures !

• Le vélo pour les services et les agents municipaux

Enfin, le vélo peut être une source d'économie et de visibilité pour l'action des services municipaux. Les communes peuvent promouvoir la logistique à vélo, en équipant leurs services de vélo-cargo, pour l'entretien des espaces verts ou la livraison de repas par exemple. Un vélo-cargo est bien moins onéreux qu'une camionnette pour de petites livraisons.

- **Proposition n°25** : Équiper les services municipaux de vélo-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale). Rajouter des stationnements vélos pour les employés municipaux et fournir des locaux permettant de se changer et se doucher.

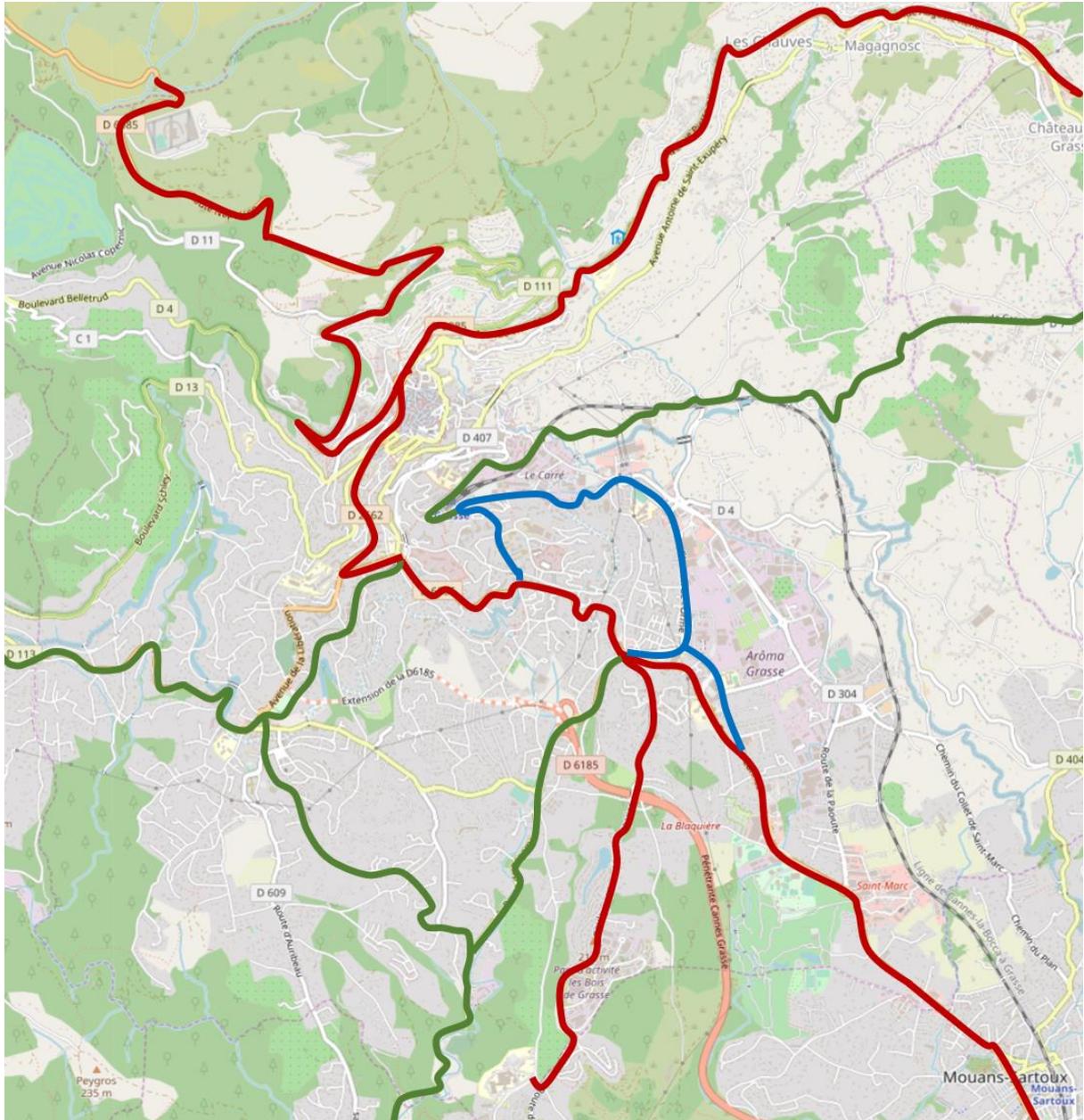
Développer le vélo, c'est enfin montrer l'exemple en proposant aux agents municipaux l'indemnité kilométrique vélo (IKV) ou son remplaçant, le Forfait Mobilité Durable :

- **Proposition n°26** : Proposer le Forfait Mobilité Durable aux agents municipaux.

Exemple : La ville des Mureaux a été la première commune d'Île-de-France à proposer l'IKV pour ses agents dès la rentrée 2018. Depuis, Michel Carrière, maire-adjoint chargé des mobilités, estime « *c'est évident qu'il y a une montée en puissance. Le nombre d'agents qui viennent à la mairie à vélo a sensiblement augmenté* ».

Annexe 1 : Carte des aménagements cyclables souhaités

Principaux itinéraires cyclables



Zone limitée à 30 km/h



Annexe 2 : Pacte pour le vélo à Grasse

En tant que candidat.e à l'élection municipale de Grasse, je m'engage si je suis élu.e à :

Proposition N°	Nom et Prénom du Candidat	Oui	Non
	1 - Adopter un plan vélo		
1	Appliquer la loi Laure à chaque réfection d'aménagement routier		
2	Adopter un plan vélo financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal.		
3	Mettre en place un comité vélo régulier et rendre compte des actions menées dans le journal de la ville et lors des Conseils de Quartier.		
	2 - Créer un réseau cyclable		
4	<p>Créer des pistes cyclables sur les axes à forte circulation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenue Georges Pompidou - Boulevard Victor Hugo - Avenue Vicoria – Pierre Zeller (D2085) - Route Napoleon - Avenue Frederic Mistral - Route de Draguignan - Route de la Marigarde - Route de Cannes - Boulevard Emmanuel Rouquier - D9 (entre le rond point des Quatre Chemins et le stade Perdigon) - Route de Pégomas 		
5	<p>Relier les quartiers et pôles d'attractivité des Grassois pour leur permettre de se déplacer sans voiture lors des activités quotidiennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gare de Grasse - Écoles, Collèges - Lycées généraux, professionnels et technologiques - Commerces de centre ville de Grasse - Équipements municipaux - Cinéma - La Poste - Mairie 		

Proposition N°	Nom et Prénom du Candidat	Oui	Non
6	Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines <ul style="list-style-type: none"> - Mouans-Sartoux - Peymeinade - Chateauneuf-Grasse - Pégomas 		
3 - Construire une ville apaisée pour tous			
7	Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.		
8	Généraliser la vitesse de circulation à 30km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontres là où le trafic est très limité <ul style="list-style-type: none"> - Dans tout l'hypercentre 		
9	Créer des zones à très faible circulation par exemple les routes à proximités des établissements scolaires. Dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.		
10	Généraliser les double-sens cyclables et les cédez-le-passage cycliste aux feux		
11	Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.		
12	Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.		

Proposition N°	Nom et Prénom du Candidat	Oui	Non
4 - Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo			
13	Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare de Grasse		
14	Planter des arceaux vélos dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.		
15	Installer des vélobox fermés dans l'espace public pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.		
16	Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.		
17	Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaire et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.		
18	Installer des arceaux vélos en lieu et place des stationnements voiture juste avant et juste après les passages piétons, afin par ailleurs d'améliorer la sécurité des piétons traversant à ces endroits.		
19	Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur).		
20	Poursuivre l'implantation de services de location courte et longue durée et proposer des aides à la location (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).		
21	Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations		
22	Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité au vélo dans votre ville et lui donner les moyens de fonctionner.		

Proposition N°	Nom et Prénom du Candidat	Oui	Non
	5 - Promouvoir une culture vélo		
23	Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école		
24	Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à tous pour permettre l'apprentissage du vélo par exemple dans les aires de jeux.		
25	Équiper les services municipaux de vélo-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale)		
26	Proposer l'indemnité kilométrique vélo aux agents municipaux		

Fait à Le

Signature :